

RAPPORT N° 96/3-13
au Conseil Municipal

Sans
Incidence Financière

OBJET

DENOMINATION DE L'ECOLE ZAC II DE MOUFIA

La nouvelle école de la ZAC N° 2 de Moufia a accueilli ses premiers élèves le lundi 6 novembre 1995.

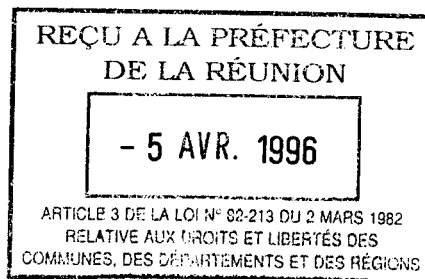
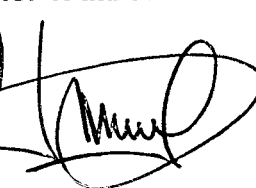

Dès le mois d'octobre, une recherche de nom a été menée par les enfants, les enseignants et les parents et le conseil d'école a adopté à l'unanimité la proposition de dénomination suivante :

Ecole "LES BAIES ROSES"

L'inspectrice de l'Education Nationale, consultée sur ce point, a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/3-13
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 29 mars 1996

OBJET

DENOMINATION DE L'ECOLE ZAC II DE MOUFIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/3-13 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Françoise MOLLARD, 5ème Adjointe au Maire, présenté au nom de la Commission, Culture/Animation/Sports/Ecoles ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise de dénommer l'école ZAC II de Moufia Ecole "LES BAIES ROSES".

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 AVR. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

